



## DLAL FEAMPA Cornouaille - Commission mer et Littoral (CML) Grille de sélection des projets

<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Porteur de projet</b>	

<b>niveau</b>	<b>Critères de sélection</b>
	<b>1. Lien avec la stratégie DLAL FEAMPA Cornouaille :</b> le projet doit répondre aux objectifs de la stratégie DLAL FEAMPA du GALPA Cornouaille et s'inscrire dans une des 5 Fiches Action :
	<b>FA1 :</b> Optimiser la valeur ajoutée des ressources maritimes
	<b>FA2 :</b> Renforcer l'attractivité des métiers et des formations et encourager l'interconnexion des filières de l'économie bleue
	<b>FA3 :</b> Soutenir les transitions et la reconquête du bon état écologique du milieu littoral
	<b>FA4 :</b> Développer une conscience maritime pour une gestion partagée de l'espace maritime et littoral
	<b>FA5 :</b> Encourager les coopérations nationales et transnationales

	<b>2. Fondamentaux du DLAL FEAMPA : 3 critères</b> ⇒ <i>Obligation de remplir les 3 critères</i>
	<b>1. Ancrage territorial</b> (réponse à une problématique/besoins locale. aux, et mobilisation des ressources locales ; valeur ajoutée pour le territoire)
	<b>2. Dimension collective du projet</b> (projet de nature collectif, multipartenarial, intérêt collectif, bénéficiaire collectif)
	<b>3. Innovation</b> (innovations techniques, technologiques, sociales ou organisationnelles à l'échelle de la Cornouaille ; expérimentation/prise de risque)

**Le niveau d'atteinte des critères sera renseigné pour chacun des 3 critères suivants selon la nomenclature suivante : non atteint (NA), partiellement atteint (PA), atteint (A), sans objet (SO). Au moins un des 3 critères doit être au niveau atteint.**

<b>niveau</b>	<b>Critères de sélection propres au territoire du GALPA Cornouaille</b>
	<b>4. Impact environnemental &amp; transition écologique</b> préservation/restauration de la biodiversité, des écosystèmes ou de la qualité des eaux ; acquisition de nouvelles connaissances sur les écosystèmes ; adaptation des pratiques en réponse au changement climatique ; transition énergétique ; gestion équilibrée des usages ; démarche d'économie circulaire locale (réduction de la production de déchets, réemploi des co-produits, recyclage).
	<b>5. Impact direct et indirect sur les filières pêche/ aquaculture</b> Promotion des filières halieutiques ; plus-value économique ou sociale avérées pour ces filières ; diversifications des revenus des professionnels ; montée en compétences des professionnels ; accompagne la transition écologique et énergétique des professionnels ; amélioration des connaissances de la ressource et/ou du milieu et de leur gestion/qualité
	<b>6. Effet levier du projet/pour le territoire</b> effet starter ; projection du projet à plus long terme ; création ou pérennisation d'emplois et/ou d'entreprises/structures/associations ; projet duplicable sur d'autres territoires

**Commentaires du comité de sélection**